



**Avis du CADEB**  
**concernant l'enquête publique sur le projet de modification du**  
**Plan d'occupation des Sols de la commune de Bougival**

L'enquête publique se déroule du 25 janvier au 25 février 2010 en mairie de Bougival (Yvelines).

**Remarque préalable :**

*Nous rappelons que le Cadeb est un collectif qui regroupe une quinzaine d'associations de protection de l'environnement dans la boucle de Montesson et bénéficie d'un agrément préfectoral pour toutes les communes qui composent ce territoire. Il est membre d'Yvelines Environnement, union départementale et d'Ile de France Environnement, union régionale. Le Cadeb est adhérent depuis 2009 de l'association nationale Paysages de France qui a pour objet de protéger, réhabiliter et valoriser les paysages urbains et non urbains*

La Convention européenne des paysages adoptée par le Conseil de l'Europe et ratifiée par la France engage chaque Etat partie :

- a) à reconnaître juridiquement le paysage en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité ;
- b) à définir et à mettre en œuvre des politiques du paysage visant la protection, la gestion et l'aménagement des paysages par l'adoption des mesures particulières visées à l'article 6 ;
- c) à mettre en place des procédures de participation du public, des autorités locales et régionales, et des autres acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage mentionnées à l'alinéa b ci-dessus ;
- d) à intégrer le paysage dans les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme et dans les politiques culturelle, environnementale, agricole,

sociale et économique, ainsi que dans les autres politiques pouvant avoir un effet direct ou indirect sur le paysage.

Or le paysage de Bougival fait partie du patrimoine national et international en tant que haut lieu des paysages peints par les impressionnistes.

Une première action pour la protection de ce patrimoine a eu lieu pour le classement de la Colline de Bougival (1991 - 2001) tel que le décrit l'association Patrimoine & Urbanisme :

*« Le coteau de la Jonchère avait relativement bien résisté à la grande vague d'urbanisation des années soixante. Il avait tout de même perdu 25 hectares en 30 ans, grignoté vers le haut par les Résidences Elysées I & II, vers le bas par les Résidences Tourgueniev. Mais il gardait belle allure grâce aux 25 hectares du Parc municipal de Bougival et aux 5 hectares privés du Parc de la Chaussée.*

*Or, en 1991, les promeneurs découvraient une pancarte très discrète accrochée à un arbre du coteau informant que les 5 hectares de bois du Parc de la Chaussée situés au-dessus de l'église allaient être défrichés en vue d'y réaliser un lotissement. C'était inacceptable, il fallait se battre !*

*A court terme, la bataille fut juridique. A long terme, l'appétit des promoteurs étant insatiable et toujours renaissant, il fallait préserver ce paysage durablement, en obtenant son classement. En région parisienne, c'est loin d'être facile, d'autant plus que les pouvoirs publics étaient favorables à ce lotissement.*

***La richesse du passé impressionniste de Bougival*** allait se révéler bien utile ! Repérer toutes les très nombreuses toiles représentant le coteau de la Jonchère, signées de Monet, de Renoir, de Pissarro et de Sisley fut le premier objectif. Le second fut d'obtenir le soutien des grands Musées internationaux qui possédaient des toiles impressionnistes. Ce fut un grand succès car ils répondirent presque tous. L'Académie des Beaux-Arts avec Marcel Landowski en tête prit la cause à cœur, la Royal Academy of Arts aussi et quelques deux cents célébrités des Arts et Lettres. En trois mois, un dossier de demande de classement était déposé à la DIREN\* et son contenu était tel qu'il était impossible de ne pas le traiter en priorité ! Un jeune Inspecteur des Sites se passionna pour ce coteau et se battit lui aussi. Ce fut un long combat qui dura 10 ans ».

La SITUATION PAYSAGERE de la partie de BOUGIVAL concernée par la modification du POS est exceptionnelle

- En bord de Seine, dont l'usage récréatif et touristique est sans arrêt en développement
- En limite de la zone naturelle classée
- Sur un axe de liaison possible entre la colline et le fleuve

La construction d'un Show room Mercedes au cœur culturel de Bougival risque inévitablement de réduire à néant tous les efforts qui ont permis de faire naître et renaître une activité artistique de renom autour du patrimoine de Georges BIZET, et qui cherchent à solidifier et accroître cet atout artistique d'avenir.

Pour toutes ces raisons le CADEB est totalement opposé à la modification du POS de Bougival qui détruirait gravement le potentiel paysager, artistique et touristique de ce haut lieu de l'impressionnisme.

Sartrouville, le 11 février 2010

Pour le Cadeb,

**Paulette Menguy**  
**Présidente**